

COMMUNE de Glières-Val-de-Borne



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

Thomas COUCHOT, Service mutualisé d'instruction du
Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny
Glières :
Tél : 04 50 25 22 50 – Mail : t.couchot@ccfg.fr

Décision
une déclaration préalable

Dossier n° DP0742122500037
Date de dépôt : 25/07/2025
Date d'affichage du dépôt : 25/07/2025
Complet le : 26/08/2025
Demandeur : Monsieur MERLE ANTHONY
Pour : Construction d'un abri de jardin
Adresse terrain : 258, route de Puze, à Glières-val-de-borne (74130)
Parcelles : AM-0177, AM-0181

Envoyé en préfecture le 05/09/2025
Reçu en préfecture le 05/09/2025
Publié le 05/09/2025
ID : 074-200081446-20250904-DP0742122500037-AR



Monsieur MERLE Anthony
258, Route de Puze
74130 GLIERES VAL DE BORNE

Objet : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de complétude du dossier, soit à compter du : **26/09/2025**

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- **Affichage sur le Terrain** : l'autorisation d'effectuer les travaux doit être affichée sur un panneau visible de la voie publique, dès réception et ce pendant toute la durée du chantier (mentions indiquées dans les articles A 424-1 à 424-4 de l'arrêté du 06/06/2007).
- **Transmission de l'imprimé de Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (D.A.A.C.T.)** : l'imprimé de D.A.A.C.T. doit être adressé en Mairie, dûment complété et signé, dès la fin des travaux.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,
Le 04 septembre 2025.

Le Maire,
Christophe FOURNIER



NOTA BENE : Ce projet est soumis au paiement de la taxe d'aménagement. L'information du montant exigible vous sera adressée dans un délai de 6 mois.